MODE D'EMPLOI POUR LES DOSSIERS DE DEMANDE DE DISTINCTIONS AFIAP ET EFIAP **à compter du 1er janvier 2013**

1/ Remplir et signer le dossier administratif correctement en n'oubliant aucune case (voir page suivante).
2/ Envoyez le dossier par mail à distincfiap@federation-photo.fr avant de l'envoyer par courrier, pour un 1er avis.
3/ Préparer 5 photos qui figurent sur la liste des acceptations (page « D »).
Ces photos doivent être fournies sous forme de fichiers numériques, dont la plus grande dimension sera de 3600 pixels, compression 10 (Photoshop).
Ces fichiers pourront être envoyés par mail à distincfiap@federation-photo.fr ou gravés sur CD non retourné.
Les photos « papier » ne sont plus autorisées.
Le coût de traitement du dossier est de 60€.
Si vous ne possédez pas la carte à vie FIAP, il faut rajouter 60€.
A payer par chèque libellé au nom de la FPF.

En résumé, votre dossier doit comprendre :

- Les documents administratifs de "Page A à page D",
- 5 fichiers numériques
- Une photo d'identité numérique envoyée par mail (distincfiap@federation-photo.fr), format « Passeport » 200dpi, 1Mo maximum, compression 10 (Photoshop)
- Le chèque du montant des frais de traitement et carte.
- Photocopie de la carte à vie FIAP, si vous en possédez une.
- Photocopies des pages de catalogues français antérieurs à 2004 où figurent les acceptations, ainsi que les photocopies des pages de catalogues de salons étrangers où figurent les acceptations (Indiquez le N° de patronage sur la copie).

Une fois le dossier constitué de tous les documents administratifs et des photos soumises (pages « C »), vous devrez envoyer ce dossier complet à mon adresse personnelle :

Alain WITTEZAELE
47bis rue Renaudat
24130 Prigonrieux

avant le 30 septembre de l'année de référence.

Remarques :
10% au moins des acceptations, doivent être issues de salons « papier ».
Pour ces distinctions, le ratio est le suivant :
Pour AFIAP, 6 acceptations au moins, doivent avoir été obtenues dans des Salons patronnés par la FIAP et la FPF et se déroulant en France.
Pour EFIAP, 35 acceptations au moins, doivent avoir été obtenues dans des Salons patronnés par la FIAP et la FPF et se déroulant en France.

Les œuvres soumises (page C) doivent être le plus récentes possibles et doivent avoir été acceptées au moins 3 fois chacune.

REMPLIR LE DOSSIER

A compter du 1er janvier 2013, un nouveau dossier doit être utilisé, il est au format « Excel ».
Il comporte moins de pages que le précédent, mais nécessite une attention particulière.
Les pages « A » et « B » ne sont pas modifiées. La page « C » est légèrement modifiée, mais uniquement sur la forme. La page où figuraient les acceptations des photos de la page « C » est supprimée.
La liste des acceptations est en une seule page, appelée « D ».

Grand changement sur cette liste, puisque désormais, les acceptations doivent être listées par ordre alphabétique des titres des photos.

Il existe également 2 colonnes nouvelles (en jaune) où vous devez cocher la case qui correspond à la photo « papier » ou à la « photo numérique », et ce pour chaque acceptation.

Pour remplir et finaliser ce dossier, soit vous attendez d'avoir toutes les acceptations et remplissez le dossier dans l'ordre des titres, soit, et c'est la méthode que je préconise :

Remplissez le dossier au fur et à mesure de vos acceptations, sans respecter aucun ordre.

Lorsque toutes vos acceptations ont été listées, faites un « tri de A à Z », sur l'ensemble des acceptations sans oublier les colonnes jaunes.

Votre dossier doit alors être rangé dans l'ordre alphabétique des titres des images.

Pour que ce tri soit efficace, écrivez toujours vos acceptations de la même police, soit en majuscule, soit en minuscule.

Si vous ne savez pas vous servir de cette fonction, demandez à votre entourage si quelqu'un peut vous aider, ou envoyez-moi le fichier par mail et je vous le trierai. Il suffit de 2 secondes pour le faire.

N'hésitez pas à me joindre pour toute question relative à votre dossier :
distincfiap@federation-photo.fr